

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

---

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AC483

présenté par

M. Berta, rapporteur, Mme Hérin, rapporteure Mme Gomez-Bassac, rapporteure et M. Raphan,  
rapporteur

-----

### ARTICLE 14

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« et les entreprises »

les mots :

« , les collectivités territoriales et les entreprises ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il apparaît souhaitable d'élargir à l'activité au sein des collectivités territoriales les possibilités de cumul d'activités des personnels de la recherche ne travaillant qu'à temps partiel pour leur institution de rattachement.